

Département, loi NOTRe. L'année de transition



Nathalie Sarrabezolles, présidente du département; Laurence Fortin, vice-présidente du conseil Régional et Mickaël Quernez, vice-président du département : « Communes, communautés de communes, département... La loi NOTRe oblige toutes les collectivités à bouger ». Thierry Charpentier Hier matin, à Quimper, 160 maires du Finistère, pour certains présidents d'EPCI, se sont retrouvés dans l'hémicycle de l'hôtel du département, soudain bien exigü pour une telle assemblée. Nathalie Sarrabezolles, présidente du conseil départemental, souhaitait leur exposer les incidences de la réforme territoriale (loi NOTRe) sur leurs relations communes. Le département garde ses grandes compétences en matière de solidarité (personnes âgées, handicap, protection de l'enfance, famille...) mais aussi les collèges, les routes, les infrastructures numériques, la jeunesse, l'environnement.

Compétence portuaire à la Région

Pour le reste, un sacré charivari se profile. La fin de la clause de compétence générale du département ne lui permet plus l'aide directe aux entreprises, dévolue désormais à la région. Il avait anticipé ce transfert en signant une convention avec le conseil régional, qui lui permettra de continuer à aider directement les entreprises dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire. Les technopôles continueront à recevoir les subsides de la collectivité départementale en 2016 mais la manne s'arrêtera en 2017.

La compétence portuaire passe aussi à la Région, qui déléguera, ou non (à un privé, à une collectivité locale, à la CCI ?), au 1^{er} janvier 2017, la gestion de chacun des 15 ports finistériens.

« Cette loi oblige à bouger »

Les transports, qui représentent un budget de 42 M€, passent aussi sous « pavillon régional » ainsi que les dessertes maritimes et aériennes (vers Ouessant) des îles. Ce transfert concernera aussi quelques dizaines de fonctionnaires territoriaux. Idem pour le schéma départemental des déchets (budget de 330.000 €). « Cette loi oblige toutes les collectivités à bouger », constate Nathalie Sarrabezolles. Laurence Fortin, maire de La Roche-Maurice et vice-présidente du conseil régional, chargée de l'aménagement du territoire, abonde : « C'est une année de transition, au cours de laquelle nous allons nous organiser ».

Fin de l'aide départementale aux routes communales ?

C'est également au cours de cette matinée que Roger Mellouet, vice-président du conseil départemental, a aussi annoncé que la collectivité allait supprimer son aide financière (2 M€) aux routes communales. Cette information a jeté un froid parmi les maires, pour certains très remontés à l'issue de la réunion. Jacques Gouérou, conseiller départemental d'opposition et maire de Cast, a regretté que cette décision n'ait, à aucun moment, été préalablement évoquée en commission.